



**Rassurez-vous ...  
assurez-vous**

**RESPONSABILITE CIVILE :** Couvre, dans les limites de garantie prévues, les conséquences pécuniaires que l'adhérent aurait à supporter en raison des dommages corporels ou matériels causés à des tiers.

Dommages corporels	2.000.000 dh
Dommages Matériels	500.000 dh
Intoxications alimentaires (par sinistre et par année d'assurance)	250.000 dh
Incendie hors locaux	50.000 dh
Dégâts Des Eaux hors locaux	50.000 dh
Défense et recours	20.000 dh
Franchise sur tout dommage autre que corporel	500 dh

**INDEMNITES CONTRACTUELLES :** couvrent les dommages corporels en cas d'accident de l'élève (sur trajet, activités scolaires et extrascolaires) y compris à l'étranger.

Décès	60.000 dh
Invalidité permanente partielle IPP	80.000 dh
Frais médicaux (*)	12.000 dh
dont * Prothèses dentaires - 80 % des frais engagés, plafonné à	4.000 dh
* Lunettes (monture et verres)	1.200 dh
* Frais de transport	500 dh
* Appareils d'orthodontie	1.200 dh
* Frais de recherche et de sauvetage	500 dh
* Prothèses Auditives et Orthopédiques	500 dh

**CLINIQUES CONVENTIONNÉES**

Polyclinique Sparte - Tanger

Polyclinique Alaoui - Meknès

Clinique Ibnou Rochd - Meknès

Clinique des Nations Unies - Rabat

Clinique La Capitale - Rabat

Clinique Ibn Khaldoune - Rabat

Clinique Beauséjour - Salé

Clinique Val Fleury - Kenitra



16, rue Hussein 1er Appt. 12, Hassan Rabat,

Tél. : 0537 72 27 26 ou 28 - Fax : 05 37 72 27 25

contact@aswar.ma